

## Syndicat du Bassin versant de la Vouge

25 avenue de la Gare  
21 220 GEVREY CHAMBERTIN  
Téléphone : 03-80-51-83-23  
Télécopie : 03-80-51-81-72  
Courriel : [bassinvouge@orange.fr](mailto:bassinvouge@orange.fr)  
Site Internet : [www.bassinvouge.com](http://www.bassinvouge.com)

### REUNION DU 16 JUIN 2015 – NUITS SAINT GEORGES

Date de la convocation : 26 mai 2015

Le seize juin deux mil quinze à 19 heures 00, les membres du Conseil Syndical du Syndicat du Bassin versant de la Vouge se sont réunis à Nuits Saint Georges sous la Présidence de Monsieur POUILLOT Hubert.

Nombre total de délégués : 86

Nombre de voix au total : 116

Nombre de délégués titulaires présents : 50

Nombre de procurations : 1

Nombre de voix exprimées : 81

Présents : Mesdames et Messieurs Gilles SEGUIN, François DETAIN, Gérard TREMOULET, Patrice ANDRIEUX, Alain LEFEVRE, René PROCHWIEZ, Josiane MASSON, Charles SIRUGUE, Jean Luc LOIZON, Jean Luc BOILLIN (procuration de M. Joris BARBE), Claude BOURGEOT, Sylvain DOISNEAU, Jérôme TOUCHARD, Claude REMY (6 voix), Gérard TARDY (6 voix), Gilles CARRE (6 voix), Hubert POUILLOT (6 voix), Christophe ALLEXANT (6 voix), Daniel CHOUSA (6 voix), Maurice MAILLOT, Dominique GERMAIN, Patrick JACQUET, Gérard PAILLET, PELLETIER, Jean-François COLLARDOT, Matthieu DOROT, Régis JUNON, Elisabeth VINCENT, Bernard BOUILLOT, Amédée MEBARKI, Stéphane PELLETIER, Didier LEVEQUE, Pierre LEVEQUE, Gilles SALLIC, Noël GUEDENEY, Dominique DUMONT, Yves PROST, Alain DENUIT, Jean MONIN, Frédéric BOUYER, Bernard PAUTET, Pascal VIARD, Denis PENNING, Jean Claude BROUILLON, Yves GELIN, Edouard TRAPET, Jean Pierre COFFIN, Sylvain PELLETIER, Maurice CHEVALLIER, Éric LANDRAS.

Délégués excusés : Mesdames et Messieurs Christian FEUILLAT, Marc JOINIE, Dominique BEAUPOIL, Karine DELABAYS, Florence LUCISANO, Philippe DEMOUX, Gérard BERTHOZ, Jean Noël DUMAS, Noëlle MINARD, Paul Marie BERTHIOT.

M. TOUCHARD Jérôme est secrétaire du syndicat

\*\*\*\*\*

#### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du CR du 3 mars 2015
- Adaptation au changement climatique
- Projet de Contrat de la Nappe de Dijon Sud
- Travaux en rivières à venir ou en cours (Oucherotte à Aiserey et à Longecourt en Plaine, Vouge à Bessey les Côteaux, à Esbarres et à Villebichot, Sarrazin à Saint Bernard, PPRE 2015) - Délibérations
- Continuité écologique de la Cent Fonts naturelle
- Travaux dans les locaux du SBV
- Décision Modificative Budgétaire n°1
- Affaires diverses
  - Contentieux Moulin Salbreux et Bief de Charrey sur Saône
  - Compétence GEMAPI
  - Réglementation encadrant la prévention des inondations
  - Etude Morphologique du bassin de la Vouge
  - PDC 2015
  - Avis de la CLE sur le projet de SDAGE RM 2016-2021
  - Pluviométrie et hydrologie 2015

## **Préambule**

M. POULLOT présente Mlle PILOSU, nouvelle chargée de mission de la nappe de Dijon Sud, en remplacement de M. VALENTIN et M. PAPILLON, nouveau technicien de rivières, qui prend le poste de Mlle CARRAUD. Ils sont respectivement arrivés le 7 et le 1<sup>er</sup> avril 2015.

Le Président demande à ajouter un point sur le financement du FEDER, à l'ordre du jour. Le conseil syndical accepte.

## **I - Approbation du CR du 3 mars 2015**

Le compte rendu, n'appelant pas de remarque, est adopté à l'unanimité.

## **II - Adaptation au changement climatique**

Le Président transmet la parole à M. BOILLIN Nicolas sur un sujet qui intéresse tout le monde, le changement climatique.

Dans un premier temps, un film, produit par l'agence de l'eau RM&C, est projeté.

Avant l'ouverture du débat, M. BOILLIN Nicolas précise et porte à la connaissance des délégués les points suivants :

- Le projet HYCCARE Bourgogne (Hydrologie, Changement Climatique, Adaptation, Ressource en Eau en Bourgogne), porté par l'université et ALTERRE Bourgogne conçoivent actuellement un Modèle de Climat Régional (MCR) qui permettra de faire des simulations hydrologiques locales ; les premiers résultats (non consolidés) de cette étude montrent qu'à l'horizon 2040-2050, les modifications suivantes du climat sont attendues :
  - Un cumul pluviométrique annuel sensiblement identique à celui d'aujourd'hui,
  - Une augmentation moyenne de la température estimée entre + 3 à + 6 °C,
  - Une évapotranspiration en très nette hausse,
  - Une sévérité des étiages de + 25 à + 40 % (voir plus),
  - Un accroissement de l'amplitude et de la fréquence des sécheresses et des crues.
  - En conséquence, il est attendu :
    - Une réduction de la disponibilité en eau [pour toutes les activités] en été,
    - Une baisse de la réserve utile en eau, des sols,
    - Une augmentation [encore plus] de la température dans les zones imperméabilisées.

Sans prise en compte dans les gouvernances locales, les conséquences de cette modification (inéluçtable) du climat, seront importantes pour nos territoires et notre qualité de vie !

- Afin de limiter autant que possible ces effets, des pistes de travail sont déjà avancées :
  - Désimperméabiliser les sols,
  - Redonner sa place à la nature dans les villes et villages,
  - Réimplanter de la ripisylve, le long des rivières,
  - Réduire l'érosion et le ruissellement en zones urbaine et agricole,
  - Ré-infiltrer les eaux pluviales dans les sols,
  - Reconquérir les Zones Humides (véritables éponges en hautes eaux et soutien d'étiages en basses eaux),
  - Ou bien encore, restaurer la morphologie des cours d'eau,
  - ...
- Une analyse locale, nous laisse à penser que le changement de climat c'est déjà « maintenant » (printemps secs, été chauds, inondations hivernales marquées,...).
- Le SBV, en association avec EPTB Saône et Doubs, l'Inter CLE et le Syndicat du Bassin de l'Ouche, réfléchissent ensemble à l'organisation d'ateliers sur le changement climatique, pour la fin d'année 2015, auxquels participeront les chercheurs du projet HYCCARE !

Le Président demande à l'assemblée de s'exprimer sur le sujet :

- M. LOIZON rappelle l'importance du stockage de l'eau,
- M. POULLOT explique que les aménageurs de lotissements doivent dès à présent changer leurs habitudes et proposer des solutions techniques différentes de ce qui est fait actuellement (création de

noues d'infiltration des eaux des espaces publics, implantation d'arbres et de pelouses, stockage des eaux pluviales par les particuliers,...),

- M. LOIZON s'inquiète des conséquences financières, du changement climatique, pour les agriculteurs,
- M. BROULLON explique que depuis la sécheresse de 2003, rien n'a été fait,
- Le conseil note que pour la profession agricole, la solution retenue par l'ASA de la Bièvre (création de retenues collinaires remplies en période de hautes eaux) semble être l'avenir,
- M. POULLOT rappelle que quand bien même les élus étaient sensibilisés sur ce changement climatique depuis plus de 10 ans, aucune solution de nature à modifier ce phénomène n'a été mise en place depuis ! Il rappelle que dans certaines communes, le développement économique est contraint par le manque d'eau !
- M. LOIZON pense que nous devons collectivement tous modifier nos pratiques,
- M. POULLOT conclut en invitant les délégués à faire passer le message dans les collectivités, dans lesquelles ils siègent.

### **III – Projet de Contrat de la Nappe de Dijon Sud**

M. POULLOT transmet la parole à Mlle PILOSU. Celle-ci présente le projet du contrat de la nappe de Dijon Sud.

Un contrat de nappe est un outil opérationnel local qui permet de

- sensibiliser les acteurs du territoire au droit de la nappe de Dijon Sud,
- fédérer autour des actions du programme,
- agir de manière coordonnée, pour sa préservation et la reconquête de son bon état qualitatif et quantitatif

C'est un contrat pluriannuel de 5 ans, volontaire et concerté, basé sur une démarche partenariale des acteurs locaux. Il est à noter que les actions de prévention (inscrites dans un contrat) sont toujours moins onéreuses que les actions curatives.

Mlle PILOSU rappelle l'histoire de la planification sur la nappe de Dijon Sud, ainsi que ses caractéristiques hydrogéologiques et administratives.

Les pressions sur cet aquifère sont diverses et nécessitent la mise en œuvre d'actions autour des thèmes suivants :

- gestion quantitative,
- résorption des pollutions,
- animation,
- communication,
- suivis.

Mlle PILOSU explique que chaque partenaire, dans le cadre de l'adoption du projet de contrat de nappe, devra :

- prendre une délibération générale qui l'engage à travailler sur cette nappe,
- prendre des délibérations, pour chaque action qui lui est imputée.

Pour le moment (sous réserve), l'estimation du coût de mise en œuvre de ce contrat s'élève à 7.5 M€ HT. Celui-ci pourrait être co-financé à hauteur de 34%.

Le SBV serait ainsi concerné :

- pour l'animation de l'Inter CLE : 6 000 € par an,
- pour la restauration de l'hydromorphologie de la Cent Fonts : environ 150 K€,
- pour la déconnexion du ruisseau du Plain du Paquier de l'étang du même nom : coût inconnu.

Le SBV sera interrogé sur ce projet au cours de l'automne 2015 et la signature du contrat est attendue pour le 1<sup>er</sup> semestre 2016.

Le Président rappelle toute l'importance de la préservation de la nappe de Dijon Sud qui alimente 45 000 habitants. Il explique que pour le moment, la distribution d'eau potable n'est possible que grâce aux traitements des eaux brutes avec des coûts de traitement très importants. Il insiste sur le fait que tous les acteurs (industriels, agriculteurs, collectivités, particuliers, ....) devront engager des actions pour l'amélioration de la qualité des eaux de la nappe de Dijon Sud.

#### **IV – Travaux en rivières à venir ou en cours**

Le Président transmet la parole à M. PAPILLON, technicien de rivières, afin de faire le point sur les travaux en cours et à venir.

##### **A. Vannes du lavoir sur la Vouge à Villebichot**

M. PAPILLON rappelle qu'une convention d'ouverture a été établie avec la commune de Villebichot, depuis 2008, sur les vannes du lavoir communal. La durée d'ouverture des vannes n'est actuellement que de 8 mois. En corolaire, l'ouvrage est fermé entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 septembre de chaque année. Afin de connaître l'impact sur le milieu de la fermeture des vannes, un suivi (température, oxygène, pH) a été mis en place récemment.

Il explique qu'en septembre 2014, des travaux de réduction de section de la Vouge ont été réalisés, par le SBV, afin de remédier à l'envasement et au développement anarchique de la végétation observés au droit du lavoir. Par la suite, il a été procédé à la végétalisation des banquettes. Toutefois moins de deux mois après la fin des travaux, la crue de novembre 2014 a emporté non seulement les végétaux (qui n'avaient pas eu le temps de s'implanter en profondeur) mais également une partie des banquettes. Aussi, le 27 mai 2015, de la terre a été redéposée, par l'entreprise Magnin, afin de recharger les banquettes et un semi de plantes semi-aquatiques ont été implantées immédiatement après. La reprise des végétaux a été observée au bout d'une semaine. Il illustre son propos par de nombreuses photographies.

##### **B. Déplacement de sédiments sur le Sarrazin à Saint Bernard**

Des sédiments se sont accumulés au centre du lit du Sarrazin. Après accord de la DDT, une pelle mécanique (entreprise Magnin) les a déplacés en rive droite. Les travaux se sont déroulés le 27 mai 2015. Une planche photographique illustre les travaux. M. COLLARDOT aurait souhaité que ces travaux se fassent également en amont. M. BOILLIN Nicolas explique que la partie amont évoquée ne relève pas de la compétence du SBV. Un point sera fait ensemble d'ici quelques semaines

##### **C. Travaux de gestion de la ripisylve**

M. PAPILLON explique que le SBV est intervenu (en interne) sur la Vouge à Villebichot et à Saint Bernard afin de réaliser un élagage de branches basses de quelques arbres.

##### **D. Epis de diversification sur la Vouge à Esbarres**

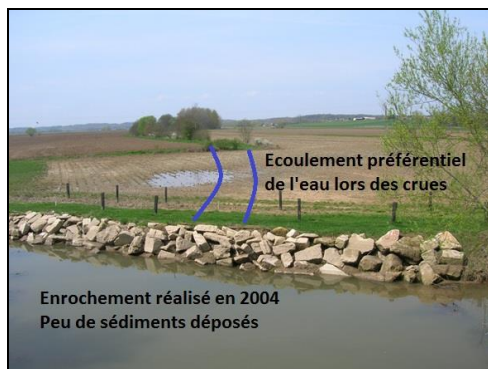
M. PAPILLON explique que des épis ont été disposés dans le lit de la Vouge par l'équipe du SBV en 2009. Des suivis piscicoles de 2010 et 2014 (Fédération de Pêche de Côte d'Or) démontrent une augmentation du nombre d'espèces et d'individus ! Toutefois, elle juge que le site est trop limité pour avoir des effets majeurs sur le milieu. Il précise que le linéaire a été et sera étendu afin de vérifier l'hypothèse émise par la Fédération de Pêche. Il rappelle que les travaux se feront en régie.

##### **E. Travaux sur la Vouge à Esbarres**

Comme s'y était engagé le SBV lors de la réunion du 5 février 2015 à Brazey-en-Plaine, en présence de Mme la Sous-Préfète de Beaune, suite aux inondations de novembre 2014, des travaux ont été engagés sur la confluence Vouge/Saône à Esbarres. L'entreprise SC Paysage a été retenue pour mener à bien ces travaux. L'intervention consiste à l'abattage de l'ensemble de la végétation ligneuse située dans l'axe du pont aval (confluence avec la vieille Saône). Des photographies de l'état initial et des travaux en cours sont présentés au comité syndical. Ils devraient se terminer dans les prochaines semaines.

##### **F. Travaux sur la confluence Bief – Très Vieille Vouge**

A la confluence du Bief et de la Très Vieille Vouge un atterrissement est apparu suite à la mise en place d'un enrochement en 2004.



Les sédiments se déposent lors des crues au droit de l'enrochement.

Deux scénarios sont à l'étude :

- Extraction complète des sédiments
- Extraction partielle afin de créer un chenal d'écoulement.

Les devis sont en cours de réalisation. M. PAILLON rappelle que pour engager les travaux, il faudra, au préalable, avoir l'accord de la DDT et connaître la destination des sédiments ainsi extraits.

Un débat s'engage :

- M. POUILLON rappelle que c'est la présence de l'enrochement qui a provoqué la sédimentation,
- M. LOIZON explique que c'est à la demande de la profession agricole que cet enrochement a été réalisé, eu égard au fait que les agriculteurs ne pouvaient plus exploiter les parcelles qui étaient trop souvent immergées,
- M. POUILLON pense que le SBV peut exceptionnellement intervenir mais rappelle que dans les devis il ne sera pas prévu l'évacuation des sédiments ; aussi, il faudra prévoir avec les riverains une solution,
- Après échange, il semble pour le moment que l'extraction partielle (chenal) soit privilégiée.

#### **G. Réhabilitation des continuités écologique et sédimentaire sur l'Oucherotte entre Longecourt-en-Plaine et Aiserey**

Entre Longecourt en Plaine et Aiserey, quatre ouvrages coupent les continuités écologique et sédimentaire de l'Oucherotte. L'idée serait d'ouvrir les vannages six mois par an, afin de les restaurer. Ce projet serait conforme à la disposition IV-6 du SAGE de la Vouge.

Pour Longecourt en Plaine, il est envisagé :

- L'ouverture du lavoir communal six mois par an ; sans besoin de financement,
- La restauration morphologique de l'Oucherotte au droit du Château et l'ouverture de la vanne six mois par an; ce projet nécessite au maximum un engagement financier de 10 000 € TTC.

Pour Aiserey, il est envisagé :

- L'ouverture du lavoir de Potangey six mois par an ; sans besoin de financement,
- La restauration de la vanne (pour le moment invisible et peut être absente) de l'Oucherotte sur le seuil aux sirènes et l'ouverture de la vanne, ainsi restaurée, six mois par an; ce projet nécessite au maximum un engagement financier de 15 000 € TTC

M. TREMOULET rappelle le fort envasement de l'Oucherotte dans le village d'Aiserey depuis plusieurs dizaines d'années.

M. PAILLON précise que pour le seuil aux sirènes, il est programmé de :

- Mettre en place un batardeau et extraire quelques m<sup>3</sup> de sédiments,
- Si une vanne existe, sa remise en état.

Avant ces interventions, le Président précise que les signatures de conventions technique et financière avec les deux communes s'avèrent nécessaires. Dans les deux cas, dès lors où les restaurations écologique et biologique seront restaurées, des financements de 50% de l'Agence de l'Eau RM&C sont attendus. Le restant à charge

pourrait être le suivant 35% pour la commune et 15% pour le SBV. Dans tous les cas, le SBV restera maître d'ouvrage des projets qui ont chacun été validés par la DDT au titre de la Loi sur l'Eau.

#### Délibération sur Longecourt en Plaine

Suite au constat de rupture des continuités biologique et sédimentaire sur l'Oucherotte à Longecourt en Plaine, le Président explique qu'après plusieurs rencontres avec M. le Maire et le Président de l'association Image Plaine Nature, il est envisagé de mener des travaux de restauration de la rivière. Il est programmé de restaurer morphologiquement le cours d'eau au droit du Château de Longecourt en Plaine et d'ouvrir 6 mois par an, les vannes du lavoir communal et de celui du Château. Pour cela, deux conventions seront signés entre les divers intervenants.

Le Président rappelle que les travaux envisagés sont compatibles avec le SAGE de la Vouge adopté par Arrêté Préfectoral, le 3 Mars 2014, notamment avec la disposition IV-6 « préserver et restaurer la continuité écologique (biologique et sédimentaire) des cours d'eau ».

Le coût total de l'investissement est estimé au maximum à 10 000 € TTC et a été prévu dans le budget primitif 2015, voté par le conseil syndical le 3 mars 2015. Dans ce cadre, le Président explique qu'un financement de l'agence de l'Eau RM&C pourrait s'élever au maximum à 50 %. Pour le restant à charge, le Président propose de signer une convention financière avec la commune de Longecourt en Plaine et l'association Image Plaine Nature dont les modalités sont encore à définir ; néanmoins, il semble pertinent que le SBV et la commune participent chacun à cette dépense.

Le Président précise que les termes des conventions seront définis avant l'engagement des travaux morphologique de l'Oucherotte.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE le montant des travaux estimé à 10 000 € TTC pour l'année 2015,
- INSCRIT au budget 2015 les crédits nécessaires à la réalisation des travaux en 2015,
- SOLLICITE auprès, du Conseil Départemental de Côte d'Or, du Conseil Régional de Bourgogne, de l'Etat et de l'Agence de l'Eau RM&C, une subvention aussi large que possible,
- CHARGE et AUTORISE le Président de signer tous documents relatifs à cet objet, notamment les conventions prévoyant les ouvertures des vannages et la répartition financière entre les intervenants.

#### Délibération sur Aiserey

Suite à l'inondation de novembre 2014 et au constat de rupture des continuités biologique et sédimentaire sur l'Oucherotte à Aiserey, le Président explique qu'après plusieurs rencontres avec M. le Maire d'Aiserey, il est envisagé de mener des travaux de réhabilitation du vannage du seuil du parc du Château. Il est ainsi programmé la signature d'une convention d'ouverture permanente, d'une durée de 6 mois, des vannes du lavoir de Potangey et du vannage réhabilité du parc du Château, entre la commune d'Aiserey et le SBV.

Le Président rappelle que les travaux envisagés sont compatibles avec le SAGE de la Vouge adopté par Arrêté Préfectoral, le 3 Mars 2014, notamment avec la disposition IV-6 « préserver et restaurer la continuité écologique (biologique et sédimentaire) des cours d'eau ».

Le coût total de l'investissement est estimé au maximum à 15 000 € TTC et a été prévu dans le budget primitif 2015, voté par le conseil syndical le 3 mars 2015. Dans ce cadre, le Président explique qu'un financement de l'agence de l'Eau RM&C pourrait s'élever au maximum à 50 %. Pour le restant à charge, le Président propose de signer une convention financière avec la commune d'Aiserey dont les modalités sont encore à définir ; néanmoins, il semble pertinent que le SBV et la commune participent chacun à cette dépense.

Enfin, le Président explique que les termes des deux conventions seront définis avant l'engagement des travaux sur le seuil du parc du Château.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE le montant des travaux estimé à 15 000 € TTC pour l'année 2015,
- INSCRIT au budget 2015 les crédits nécessaires à la réalisation des travaux en 2015,
- SOLLICITE auprès, du Conseil Départemental de Côte d'Or, du Conseil Régional de Bourgogne, de l'Etat et de l'Agence de l'Eau RM&C, une subvention aussi large que possible,

- CHARGE et AUTORISE le Président de signer tous documents relatifs à cet objet, notamment les deux conventions prévoyant les ouvertures des vannages et la répartition financière entre la commune d'Aiserey et le SBV.

#### **H. Epis de diversification en bois sur la Vouge**

Les épis de diversification sont autorisés par Arrêté Préfectoral (PPRE - DIG) et dimensionnés de manière à être beaucoup moins impactant pour le cours d'eau en période de crue, que les ouvrages précédents (barrages). Les premiers épis ont été réalisés en 2014. Suite à un rendez-vous, le 9 avril dernier sur site avec MM. MIRESSI (Président de l'Arc-en-Ciel de Nuits) et MORELLE (Maire de Bessey lès Cîteaux), il a été convenu de reconduire l'opération dans les mêmes conditions, sur le même site, au cours de l'été 2015 (basses eaux).

#### **I. PPRE tranche 2015**

La prochaine et dernière tranche du PPRE 2011-2015, se déroulera entre l'automne et l'hiver 2015.

Les travaux, comme les années précédentes, consisteront à :

- L'entretien de la ripisylve (abattages, création de têtards, élagage d'arbres,...),
- La plantation d'arbres afin de retrouver une ripisylve sur des secteurs qui en sont dépourvus,
- L'extraction d'embâcles,
- La gestion contre les espèces envahissantes,
- La protection des berges,
- La diversification des habitats et des écoulements.

Les pièces du dossier de consultation des entreprises 2015 sont en cours de rédaction. L'appel d'offre devrait être émis en juillet prochain.

#### Délibération

Le Président rappelle que le SBV a obtenu une DIG sur le PPRE 2011-2015 (AP du 13 octobre 2011). Le Président explique que le coût pour l'année 2015 (tranches ferme et conditionnelle), est estimé au maximum à 50 000 € TTC et a été prévu dans le budget primitif 2015, voté par le conseil syndical, le 3 mars 2015.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE le montant des travaux estimé à 50 000 € TTC pour l'année 2015,
- INSCRIT au budget 2015 les crédits nécessaires à la réalisation des travaux en 2015,
- SOLLICITE auprès, du Conseil Départemental de Côte d'Or, du Conseil Régional de Bourgogne, de l'Etat et de l'Agence de l'Eau RM&C, une subvention aussi large que possible,
- CHARGE et AUTORISE le Président de signer tous documents relatifs à cet objet.

#### **V - Continuité écologique de la Cent Fonts naturelle**

Le Président donne la parole à M. LANIER qui rappelle le contexte réglementaire de réalisation de travaux sur les continuités écologique et sédimentaire à réalisés sur la Cent Fonts (obligation au 11 septembre 2018).

Quatre ouvrages sont concernés :

- Moulin des Etangs à Féney (travaux réalisés en 2014),
- Moulin Bruet à Saulon la Rue,
- Moulin Bresson à Saulon la Chapelle,
- Déversoir du Pont Aqueduc des Arvaux.

Conformément à la réglementation, les propriétaires du Moulin Bresson (ou aux Moines) doivent eux aussi réaménager leur ouvrage. Le SBV, les a contactés, pour qu'une démarche comparable à celle terminée sur le Moulin des Etangs soit engagée. Pour le moment, le SBV est dans l'attente de validations techniques par les services de l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) sur les études et travaux à engager sur l'ouvrage. La démarche pourrait s'engager, après l'été 2015.

Par ailleurs, le Moulin Bruet est en cours de vente, le SBV s'informe sur le déroulement de celle-ci et contactera au plus vite le nouveau propriétaire.

## **V - Travaux dans les locaux du SBV**

M. BOILLIN explique que conformément au vote du budget primitif 2015, le réaménagement des locaux du SBV a été acté par le bureau du 21 avril. Ces travaux répondent aux règles du droit du travail et permettront d'améliorer son ergonomie.

Ce sont les sociétés ISOPLAC et COPIAFAX qui ont été retenues pour réaliser cet aménagement.

- La partie cloison / plomberie / électricité s'élève à 15 231,00 TTC,
- La partie peinture s'élève à 1 393,86 € TTC,
- La modification du système informatique s'élève à 3 984,29 € TTC.

Il illustre son propos par des photographies. Les travaux ont débuté le 8 juin et devraient se terminer fin juin – début juillet.

## **VI - Décision Modificative Budgétaire n°1**

A l'occasion du dernier conseil syndical, il avait été acté d'engager les travaux dans les bureaux pour une dépense maximale de 30 000 € TTC, inscrite à l'article 2135 du budget primitif 2015. Afin d'équilibrer cette dépense entre l'aménagement proprement dit, le réseau informatique et l'achat de mobilier, il vous est proposé de prendre une DM afin de retirer 10 000 € sur l'article 2135 et d'ajouter 5 000 € sur les articles 2183 (mobilier) et 2184 (informatique).

### Délibération

Après avoir présenté les renseignements nécessaires à la compréhension des modifications budgétaires, le Président propose au comité syndical de prendre la décision modificative n°1 au budget primitif 2015.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de voter les nouveaux crédits concernant les dépenses envisagées, comme suit :

### Section d'INVESTISSEMENT

Chapitre – Article - Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
21 – 2135 - Installations générales	10 000 €	
21 – 2183 – Matériels de Bureau et informatique		5 000 €
21 – 2184 – Mobilier		5 000 €
<b>Total</b>	<b>10 000 €</b>	<b>10 000 €</b>

## **VII – Financement FEDER 2015**

Depuis la publication, le 8 juin 2015, des pièces encadrant les financements par le FEDER, les modalités d'aides sur les postes de techniciens de rivières et de chargé de mission du contrat de bassin sont connues.

Celles-ci prévoient notamment l'adoption, par le conseil syndical, d'une délibération reprenant le coût total de la dépense et sa répartition entre cofinanceurs.

Le coût total estimé pour 2015 est de 70 000 € (dont 67 080 € éligibles par le FEDER). Cette dépense serait répartie entre l'Agence de l'Eau RM&C (50%), le FEDER (30%) et le SBV (20%).

### Délibération

Le Président explique que le SBV emploie un chargé de missions pour l'animation du contrat de bassin Vouge et un technicien de rivières. Il poursuit en précisant que le Conseil Régional de Bourgogne est devenu autorité de gestion pour le FEDER. D'après les nouvelles règles, ces deux postes pourront être cofinancés en 2015, dès lors où le SBV porte des actions visant à améliorer la continuité écologique et la morphologie des cours d'eau ou bien encore à réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques en collectivités.

La dépense estimée (salaires et charges sociales uniquement) pour l'année 2015 est de 70 000 € TTC et la dépense éligible pour le FEDER de 67 080 € TTC.

Le Président explique que les postes sont aidés à 50% par l'Agence de l'Eau RM&C et pourraient être complétés par le FEDER à concurrence de 30 %.



Le plan de financement, sur la dépense éligible au FEDER de l'année 2015, serait le suivant :

- Agence de l'Eau RM&C : 33 540 €, soit 50%,
- FEDER : 20 124 €, soit 30%,
- SBV : 13 416 €, soit 20%.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement décrit ci-dessus,
- INSCRIT les dépenses et les recettes aux différents articles du budget 2015,
- SOLLICITE auprès du FEDER et de l'Agence de l'Eau RM&C, une subvention de nature à obtenir 80% du financement TTC,
- CHARGE et AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cet objet.

## **VII - Affaires diverses**

### **A. Contentieux sur le Moulin Salbreux**

M. BOILLIN Nicolas explique que le SBV a rédigé le Dossier Loi sur l'Eau / Dossier d'Intérêt Général dans une version minute. Celui-ci a été transmis, pour avis, aux services « Police de l'Eau » et « Affaires Juridiques et Finances » de la DDT de Côte d'Or, le 10 avril dernier. Une réponse a été apportée le 4 juin 2015. Hormis quelques remarques de formes, le dossier peut être déposé en l'état et le sera dans les prochaines semaines.

L'échéancier retenu est donc le suivant :

- Juillet 2015 : Dépôt officiel des dossiers Loi sur l'Eau et d'Intérêt Général auprès de la DDT,
- Eté – Automne 2015 :
  - o Enquête Publique (organisée par la Préfecture mais à la charge du SBV)
  - o Arrêté Préfectoral de régularisation administrative du dossier

### **B. Travaux sur le Bief de Charrey sur Saône**

M. BOILLIN précise que suite aux travaux réalisés par le SBV en octobre 2014, sur le Bief de Charrey sur Saône, il avait été acté que le SBV et la commune signent un protocole sur les interventions à venir. Le SBV a transmis le document pour signature, le 19 mai 2015, à Monsieur le Maire de Charrey sur Saône. Ce document a été paraphé par la Mairie le 16 juin 2015.

Par ailleurs, lors d'une réunion en Sous - Préfecture de Beaune, le 7 mai, il a été décidé de lancer une procédure visant à rendre [à terme] obligatoire des actions agricoles (bandes enherbées, sens de travail des cultures,...) si le refus de la majorité des agriculteurs à changer leurs pratiques est confirmé ! Un courrier précisant ce point a été envoyé le 15 juin 2015 par Madame la Sous-Préfète. Il est à noter que les demandes faites auprès des exploitants sont de nature à limiter, autant que possible, l'érosion et le ruissellement des terres situées en amont du village.

M. LOIZON précise que seul un agriculteur n'a pas changé ses pratiques.

Par ailleurs, toujours le 7 mai 2015, le SBV a été informé que la subvention de 8 000 €, attendue sur la réserve parlementaire de M. SUGUENOT, a été refusée (sic) ! Au final, le coût restant à la charge du SBV s'élève donc à 32 030 € !

### **C. Compétence GEMAPI**

M. BOILLIN Nicolas explique que la mise en œuvre, de la compétence GEMAPI, est repoussée au 1<sup>er</sup> janvier 2018 par la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), votée en deuxième lecture par le SENAT, le 2 juin 2015.

Le SBV a rencontré les cinq communautés de communes du bassin de la Vouge et les Présidents des bassins de la Vouge, de la Tille, de l'Ouche et de l'inter CLE.

La proposition, émise par les quatre Présidents, serait de mutualiser les moyens pour la mise en œuvre de la « GEMAPI » mais également de réunir les compétences sur des points « hors GEMAPI » inscrits dans l'article L211-7 du Code de l'Environnement (ex : l'animation des SAGE et des contrats, les dispositifs de surveillance des masses d'eau, la protection des eaux,.... Liste non exhaustive). Le SBV travaille actuellement sur le projet et proposera un premier texte au cours des prochains mois.

#### D. Réglementation encadrant la prévention des inondations

M. LANIER explique que les stations hydrométriques (stations de mesure des débits des rivières en continu) du bassin versant de la Vouge ont enregistré ces dernières années des débits de crues rares voir exceptionnels (2001, 2013, et surtout 2014). Conformément au décret n°2005-233 du 14 mars 2005, les Maires des communes exposées ont dans l'obligation d'informer la population sur le risque d'inondation. Suite à la crue du 3 au 5 mai 2013, le SBV a proposé aux communes concernées la mise en place d'une série de cinq repères dits de Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) normalisés sur les cours d'eau majeurs du bassin versant (sur la Vouge à Aubigny en Plaine et à Saint Nicolas lès Côteaux, la Bièvre à Brazey en Plaine et la Varaude à Tarsul-Izeure pour ce qui concerne la crue de mai 2013 et sur la Varaude au Pont des Arvaux pour celle du 30 septembre 1965).

Suite à la crue [encore] plus importante (récurrence vicennale voire cinquantennale) du 4 et 5 novembre 2014 et dans la continuité de l'action, il est proposé de procéder à la pose de nouveaux repères de crue (10). Il est à noter que les repères correspondant à la crue de mai 2013 seront conservés et permettront de garder dans la mémoire collective l'information sur la récurrence des crues.

Les sites de poses seront :

- La Vouge à Aubigny en Plaine (référence à la crue du 05 novembre 2014),
- La Vouge à Saint Nicolas lès Côteaux (04/11/2014),
- La Cent Fonts à Saulon la Chapelle (04/11/2014),
- La Bièvre dans le bourg d'Echigey (04/11/2014),
- La Bièvre à Brazey en Plaine 05/11/2014),
- La Varaude à Tarsul-Izeure (04/11/2014),
- La Varaude dans le bourg d'Izeure (04/11/2014),
- La Varaude au Pont des Arvaux (04/11/2014),
- Le Bief à Charrey s/Saône (x2) pour la crue du 20 juin 2013.

Par ailleurs, suite aux inondations de novembre 2014, le SBV a interrogé le 26 novembre 2014, la DDT afin de connaître les possibilités offertes aux communes (au titre de la police du maire) pour engager des travaux sur des domaines privés.

Le 20 mai 2015, la DDT de Côte d'Or a apporté une première réponse. La voici succinctement :

- Le SBV n'a pas la compétence « prévention des inondations »,
- Les communes ne peuvent prescrire d'office des travaux sur des domaines privés,
- En cas d'urgence, des travaux de type enlèvements d'embâcles, protection de berges,... peuvent être engagés,
- Pour réaliser des travaux d'ampleur (zones de rétention par exemple), les communes doivent passer par une procédure DUP.

Il est précisé que le SBV rédigera, un courrier à destination des maires, qui précisera, plus en détails, les possibilités qui leurs sont offertes, en matière de prévention des inondations.

Suite à la demande d'un délégué, il est rappelé que l'étude DDT est actuellement stoppée afin de prendre en compte l'évènement de novembre 2014. Le Président rappelle que pour les communes concernées, l'étude permettra de produire des cartes sur les enveloppes d'inondation, selon différentes récurrences.

#### E. Etude Morphologique du bassin de la Vouge

La première réunion du Comité de Pilotage de l'étude s'est déroulée le 14 avril 2015. Le Président et les Vice-Présidents représentaient le SBV. La phase 1 de l'étude a été présentée par le Bureau d'Etudes Artélia. Le document est à disposition, pour ceux qui souhaiteraient l'obtenir.

Des ateliers sur les aménagements déjà réalisés sur le bassin (épis,...) et sur ceux qui pourraient être mis en œuvre (création de lit d'étiage n'ayant pas d'impact en hautes eaux,...) seront organisés à la rentrée. Le Bureau d'Etudes rencontre actuellement les différents acteurs (élu, représentants agricoles,...) et réalise des relevés de terrain (topographie).

F. PDC 2015

M. BOILLIN Nicolas rappelle que les communes diagnostiquées en 2015 seront :

- Agencourt,
- Corcelles les Monts,
- Flavignerot,
- Reulle Vergy.

Toutefois, pour des raisons organisationnelles, la démarche ne débutera pas avant la rentrée scolaire 2015.

G. Avis de la CLE sur le projet de SDAGE RM 2016-2021

La CLE devait se prononcer, sur le projet de SDAGE RM 2016-2021, avant le 19 avril 2015. M. BOILLIN Nicolas explique que la consultation portait sur :

- Le projet SDAGE 2016-2021 et ses documents d'accompagnements,
- Le rapport d'évaluation environnementale,
- L'avis de l'autorité environnementale,
- Le projet de programme de mesures 2016-2021.

De manière succincte, les réflexions et actions nouvelles à porter sur le bassin de la Vouge au cours des cinq prochaines années concernera :

- La structuration administrative de la GEMAPI (et hors GEMAPI) à l'échelle du bassin de la Vouge,
- L'engagement de travaux sur la morphologie et la continuité écologique des cours d'eau du bassin.

M. BOILLIN Nicolas explique que le bureau de la CLE, du 15 avril 2015, a donné un avis favorable sur le projet, avec toutefois quelques réserves. Le courrier de la CLE a été transmis [pour information] à l'ensemble des communes et EPCI du bassin de la Vouge. Le public peut se prononcer sur le projet jusqu'au 18 juin 2015.

H. Pluviométrie 2014 et 2015

M. BOILLIN Nicolas explique que sur la station de Dijon Longvic, en moyenne (1970 – 2014), 354.3 mm de pluie tombent entre janvier et juin. En 2015, le cumul est de 253,6 mm (jusqu'au 16 juin), soit un déficit de 26 % par rapport à la moyenne. Pour le moment la situation est préoccupante sans être alarmante.

i. Autres informations

Le conseil syndical retient les dates des prochaines réunions :

- Bureau du SBV, le 30 juin et 8 septembre 2015 à 18h30
- Conseil Syndical, le 8 octobre 2015 à 19h00 (sous réserve de confirmation)

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Le Président lève la séance à 21 Heures 45. La commune de Nuits Saint Georges invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié. Le Président l'en remercie.